

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2009 A 20 H 30

Réunion présidée par : LOAEC Jean, Maire.

Conseillers présents : ARZUR Yvon, AUMONT Christiane, CHAUMET Catherine, FOURNIER Nicole, GARNIER Pascal, GOURET Colette, HERLEDAN Thierry, KERNEVEZ Jean-Charles, LIDEC Bernard, LOPEZ José, MAGOT Monique, NICOLAZO Jean-Loïc, NUNES Violaine, RIVIERE Christian, TAILLARD Anne.

Excusés : BIGOT Luc, CARRER Virginie, GOURVES-RENIER Muriel.

Secrétaire de séance : LIDEC Bernard.

M. le Maire rappelle que deux questions ont été ajoutées à l'ordre du jour par courriel le 19 mai 2009, à savoir :

- Contrat d'acquisition de logiciels d'administration communale et de prestations de services
- Dénomination des ronds-points sur la RD 45.

Il sollicite que l'ordre des questions soit modifié, afin de délibérer sur le marché de voirie à Toul an Aël avant l'avenant à la concession de ZAC. Ceci ne soulève pas d'objection.

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 mai 2009

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- Tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2009/2010

Mme NUNES présente les propositions de tarifs périscolaires pour 2009/2010 (restaurant scolaire, transport scolaire, accueil périscolaire et accueil de loisirs), pour lesquels une augmentation d'environ 2 % a été appliquée. Un comparatif des tarifs des communes voisines est communiqué aux conseillers.

M. le Maire invite les conseillers à voter pour la fixation de ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE les tarifs périscolaires pour la rentrée 2009/2010, tels qu'ils figurent sur le tableau joint en annexe.

- Marché des travaux de voirie sur la RD45 à Toul an Aël : décision de poursuivre

M. LOAEC rappelle que la commune a confié à l'entreprise SCREG-OUEST la réalisation des accès à la ZAC de Penhoat Salaün sur la RD n° 45, pour un montant initial de 422 202.50 € HT.

La réalisation du corps de chaussée a révélé la présence d'un matériau de mauvaise qualité en fondation. Il est nécessaire de réaliser des purges de chaussée et de mettre en place des fourreaux (non prévus au marché) en traversée de la route départementale au niveau de Toul an Aël ; la masse initiale des travaux va être atteinte.

Afin de réaliser ces travaux conformément au projet, M. le Référent Territorial de la DDE, représentant de la maîtrise d'œuvre, propose d'augmenter le montant initial des travaux de 38 175.00 € HT et de prolonger le délai d'exécution des travaux d'un mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE la décision de poursuivre les travaux, afin de réaliser des purges de chaussée et de mettre en place des fourreaux en traversée de la route départementale, tel qu'il est précisé ci-dessus pour un montant de 38 175.00 € HT.

- Approbation de l'avenant n° 2 à la concession d'aménagement de la ZAC de Penhoat Salaün

M. le Maire rappelle que la ZAC de Penhoat Salaün a été créée par délibération en date du 12 septembre 2006 et que le Conseil a approuvé la concession d'aménagement de la ZAC le 27 juin 2008.

Le 23 octobre 2008, le Conseil a approuvé l'avenant n°1 à la concession, qui rectifiait des erreurs matérielles de rédaction et précisait que le montant de la redevance d'archéologie préventive serait pris en charge par l'aménageur.

M. le Maire propose dans un avenant n°2 à la concession, de réactualiser les montants des équipements publics et soumet donc au Conseil un nouveau tableau des participations aux équipements publics (annexe 2 de la concession d'aménagement). Il est à noter que cette réactualisation est inférieure à 10% du montant qui avait été estimé en juin 2008.

D'autre part, une erreur matérielle de rédaction sera rectifiée dans l'article 10 « Participation à la charge du concessionnaire » : la référence à la colonne « coût collectivité » étant modifiée par « coût aménageur ».

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 300-4 et suivants,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ◆ APPROUVE l'avenant n° 2 à la concession d'aménagement de la ZAC de Penhoat Salaün, tel que joint en annexe.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer cet avenant.

- Demandes de subventions

Trois associations sportives sollicitent l'attribution d'une subvention pour 2009.

M. RIVIERE rappelle qu'il a été décidé d'octroyer 15 € en 2009 par adhérent Pleuvennois de moins de 18 ans.

La GFEA compte 30 jeunes de Pleuven ; il propose donc de lui accorder 450 €.

La Raquette du Pays Fouesnantais compte 10 jeunes de Pleuven ; il peut lui être accordé 150 €, sous réserve que l'association fournisse son budget.

Quant au Pays Fouesnantais Athlétisme, le nombre d'adhérents n'a pas été transmis à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ACCORDE une subvention de 450 € à l'association GFEA.
- ◆ ACCORDE une subvention de 150 € à l'association La Raquette du Pays Fouesnantais, sous réserve que celle-ci communique son bilan et son budget prévisionnel.

- Adhésion à la convention-cadre « missions optionnelles » du CDG 29

Il est nécessaire d'adhérer à nouveau à la prestation de médecine préventive de la MSA, par l'intermédiaire du CDG 29, afin d'assurer le suivi médical des agents.

Pour ce faire, une convention-cadre « missions optionnelles » doit être signée avec le Centre de Gestion. M. le Maire demande à l'Assemblée de l'y autoriser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer la convention-cadre « missions optionnelles » du Centre des Gestion du Finistère, jointe en annexe, afin d'adhérer à la prestation de médecine préventive.

- Contrat d'acquisition de logiciels d'administration communale et de prestations de services

Le contrat d'acquisition de logiciels d'administration communale et de prestations de services arrive à échéance dans quelques semaines.

M. le Maire soumet à l'Assemblée la proposition de contrat de la SEGILOG, qui prévoit une cession des droits d'utilisation des logiciels pour 4 329.00 € HT annuels, et une prestation de maintenance et formation pour 481.00 € HT annuels. Le contrat serait conclu pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer le contrat d'acquisition de logiciels d'administration communale et de prestations de services avec l'entreprise SEGILOG, tel que joint en annexe.

- Dénomination des ronds-points sur la route départementale n° 45

M. RIVIERE soumet au Conseil les projets de dénomination des quatre ronds-points situés sur la RD45.

Dans le sens de circulation Quimper-Fouesnant, le premier rond-point, permettant d'accéder au Groupe Scolaire serait dénommé « Rond-point de l'Ecole ». Le deuxième, proche du parc de la mairie serait dénommé « Rond-point du Parc ». Enfin, les deux nouveaux ronds-points réalisés à l'occasion des travaux de la ZAC seraient nommés respectivement « Rond-point Penhoat Salaün » et « Rond-point Toul an Aël ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de dénommer les ronds-points situés sur la RD n° 45 comme proposé ci-dessus, et tel que précisé sur le plan joint en annexe.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Jurés d'Assise

Le tirage au sort des Jurés d'Assise aura lieu le vendredi 29 mai 2009 à 11 h 30 en mairie.

- Action en justice

Le recours intenté par les consorts LAURENT contre un permis de construire délivré à Mme POUPON a été rejeté par le Tribunal Administratif.

- Camps d'été de la MDJ

M. HERLEDAN demande pour quelle raison les camps d'été de la Maison des Jeunes, dont les tarifs avaient pourtant été votés en Conseil, ont été annulés.

Mme NUNES et M. LOAEC expliquent que l'organisation de ces camps ne leur paraissait pas satisfaisante et conduisait notamment à l'inscription majoritaire de jeunes de Fouesnant, alors que ceux de Pleuven ne s'étaient pas encore manifestés. La Maison des Jeunes sera toutefois ouverte et proposera des activités cet été.

L'année prochaine, il sera nécessaire d'anticiper davantage la préparation de ces camps et prévoir, comme pour l'ALSH, une journée d'inscription réservée aux Pleuvennois.

D'autre part, une réflexion est en cours sur le fonctionnement de la MDJ : la politique actuelle qui laisse une grande part d'initiative aux jeunes semblant ne pas porter ses fruits, il paraît opportun de différencier les tranches d'âge 13-15 ans et 16-18 ans afin de s'adapter à leurs besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 45.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 27 mai 2009.

Le Maire,

Jean LOAEC.

